

Information et renseignements

La ville de Seclin vous invite à fleurir vos maisons, vos fenêtres, balcons et cours.

1^{ère} catégorie : maison avec grands espaces

2^{ème} catégorie : maisons avec petits espaces

3^{ème} catégorie : balcons et courées et collectifs

Notre jury vous incite à participer et vous précise qu'une attention toute particulière sera portée aux candidats ayant intégré une gestion raisonnée de leur fleurissement.



Seclin



Bulletin d'inscription

Concours des Maisons et Balcons Fleuris - édition 2023

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél. : 03.20.62.94.60
pour le 30 juin 2023 **AU PLUS TARD**

Joindre impérativement à toute inscription un R.I.B./IBAN

Nom :

Prénom :

Adresse précise : pour les appartements, indiquer aussi le nombre de fenêtres et la localisation précise (étage, nom de la rue où elles sont visibles...)

.....

.....

N° de téléphone :

Catégorie choisie : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services techniques. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la DPO de la ville de Seclin : dpo@ville-seclin.fr



Maisons & Balcons Fleuris

concours 2023



BULLETIN D'INSCRIPTION
À RETOURNER
IMPÉRATIVEMENT
À LA DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES



Ouvert
à tous



Inscription auprès de la Direction des Services Techniques
jusqu'au 30 juin 2023 inclus

Bulletin d'inscription à retirer :

en Mairie, aux Services Techniques, à la Bibliothèque, château Guillemaud, le service Culture, à l'Office de tourisme et sur le site internet www.ville-seclin.fr



Seclin

Règlement

Article 1 :

Peuvent participer au concours des maisons fleuries : les maisons d'habitations, les magasins, les établissements commerciaux, industriels et agricoles, les bâtiments administratifs ou similaires.

Article 2 :

Le concours de maisons fleuries comporte trois catégories.

1^{ère} catégorie : maisons avec grands espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue dont la surface est supérieure à 100 m² et bâtiments industriels, publics et ruraux.

2^{ème} catégorie : maisons avec petits espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue dont la surface est inférieure à 100 m²

3^{ème} catégorie : immeubles collectifs, cours, courées, balcons, terrasses, murs fleuris, plus généralement le fleurissement en hors sol (bacs et balconnières)

Article 3 :

Il ne sera pas tenu compte des fleurs artificielles

Article 4 :

La participation au concours est interdite aux membres du jury et aux fleuristes professionnels.

Article 5 :

Le tableau de notation se présente en 4 colonnes chacune notée sur 5, et tenant compte de la :

- Propreté générale,
- Quantité des différentes espèces horticoles,
- Qualité des différentes espèces horticoles,
- Harmonie, aspect général

L'ensemble des catégories est pris en compte sous la forme d'une gestion raisonnée de l'espace vert et/ou fleuri.

Le tout est reporté une note sur 20 pour chaque catégorie.

Quelques explications concernant la gestion raisonnée : la collecte des eaux de pluie, le paillage des massifs, l'utilisation de pièges à insectes indésirables, présence d'un point d'eau pour les oiseaux, plantations privilégiées de vivaces et d'arbustes.

Article 6 :

Des prix seront attribués aux lauréats par la municipalité suivant les décisions prises par les membres du jury.

Article 7 :

La période du concours « saison 2023 » s'étale du 30 juin au 31 juillet 2023 inclus, durant laquelle sera réalisé un passage du jury.

Article 8 :

L'adhésion au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 9 :

Les inscriptions seront reçues à la Direction des Services Techniques jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

Article 10 :

Les lauréats du premier prix de chaque catégorie seront classés hors concours pendant un an mais pourront participer comme candidat libre. Un chèque cadeau leur sera remis.

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél. : 03.20.62.94.60

pour le 30 juin 2023 inclus AU PLUS TARD

**Bulletin
d'inscription**

**Maisons et
Balcons
Fleuris 2023**